

Enjeux CT ENS AA	Contrer les Espèces Exotiques Envahissantes faune et flore
Thème	
Maîtres d'ouvrage porteurs	Annemasse-Agglo et chacune des 12 communes d'Annemasse Agglo
Comité de suivi de la fiche	Porteurs
Titre de l'action	PG 4.1 - Limiter la propagation des EEE par la formation et la sensibilisation des acteurs publics – services espaces verts
Priorité	1

Localisation	Secteur
Ensemble d'Annemasse-Agglo	

Contexte
<p>Annemasse Agglo est un territoire touché comme beaucoup d'autres par l'expansion des espèces exotiques envahissantes. La dynamique très active du renouvellement urbain et de l'aménagement du territoire ont par ailleurs facilité leur expansion par les mouvements de terre et le trafic routier des axes transrégionaux traversant le territoire.</p> <p>Différentes espèces sont apparues avec notamment la renouée en bord de cours d'eau, l'ambrosie, la berce de caucase, l'arbre à papillon ou encore le solidage. Des espèces animales ont également été recensées et sont suivies, comme par exemple la chenille processionnaire.</p> <p>Les espèces exotiques véhiculées par les cours d'eau et se retrouvant à leurs abords seront étudiées et prises en charge dans le cadre du CT ENS du SM3A. La présente fiche concerne les espèces présentes sur le restant du territoire, hors « trame turquoise » du SM3A.</p> <p>Des chantiers de traitement des invasives et des suivis inventaires ont déjà été réalisés par certaines collectivités. Pourtant la problématique progresse de manière inquiétante. Ces espèces sont mal connues du grand public et surtout des professionnels pouvant y être confrontés : suivi de chantier, entretien des espaces verts, entretien des abords de voirie, ... Ces acteurs du terrain sont nombreux et devraient au minimum savoir reconnaître ces espèces afin de ne pas participer à leur propagation par de mauvaises méthodes d'entretien. Les acteurs concernés sont pour une partie importante employés dans les collectivités aux services espaces verts et voirie, et suivent de près ou de loin l'ensemble des chantiers en cours sur le territoire. Ils doivent donc impérativement savoir reconnaître ces espèces pour ensuite engager les actions correctives ou de suivi nécessaires et adaptées.</p>

Objectifs de l'action
<p>L'objectif de l'action sera de former et sensibiliser l'ensemble des agents des services espaces verts des communes sur les espèces exotiques envahissantes : savoir les reconnaître, les recenser sur SIG et connaître les organismes et les entreprises capables de suivre et traiter ces espèces. Un réseau d'acteurs « sentinelle » local sera ainsi mis en place.</p>

Contenu de l'action
<p>Dans le même esprit que la fiche action PG2.10, la présente fiche propose la mise en place de plusieurs sessions de formations auprès du public professionnel concerné et employé par les collectivités du territoire, avec suivi SIG.</p> <p>L'objectif de ces sessions de formation est également de créer un réseau d'acteurs « sentinelles ».</p> <p>L'ensemble des agents seront conviés : responsables de service, chef d'équipe, agent.</p>

Un recensement auprès de chacune des 13 collectivités, communes et Agglo, a permis d'estimer le nombre d'agents potentiellement concernés.

Chaque collectivité assumera le coût de la formation liée à la présence de ses agents aux formations et groupes d'échanges organisés par Annemasse Agglo.

Dans le cadre de cette fiche action, ces séances seront organisées tous les ans pour créer puis maintenir une mise en réseau de ces acteurs. En effet ceci sera la garantie d'une bonne appropriation par les agents des services espaces verts de ces pratiques, et ce de façon pérenne.

Un inventaire des Espèces Exotiques Envahissantes est prévu pour chacune des communes pour leurs espaces publics, ainsi que pour les parcelles d'Annemasse Agglo. Le service SIG d'Annemasse Agglo intégrera ces inventaires dans le SIG intercommunal à disposition de l'ensemble des 12 communes. Ces dernières seront formées pour mettre à jour leur plan de gestion de manière autonome.

Cet inventaire sera assumé par chacune des collectivités concernées concernant ses espaces.

Un guide de bonnes pratiques sera réalisé, reprenant les espèces retrouvées sur le territoire, ce guide sera donc synthétique, ciblé et adapté au contexte local des communes d'Annemasse Agglo.

Un bilan à mi-parcours de l'action sera réalisé afin de pouvoir déterminer si les moyens mis en œuvre sont adaptés à l'enjeu ciblé dans le CT ENS c'est-à-dire limiter la propagation de ces espèces. En fonction des conclusions, la fiche pourra évoluer pour adapter les moyens aux objectifs fixés.

Faisabilité

<i>Technique et organisationnelle</i>	Annemasse Agglo se charge de l'organisation des formations et de la mise à disposition d'un support SIG intercommunal
<i>Juridique et financier</i>	Les frais étant assumés pour partie par les communes d'Annemasse Agglo, une convention financière ou de délégation de maîtrise d'ouvrage pourront être réalisées.
<i>Foncier</i>	

Chiffrage de l'action

<i>Détail de chaque étape</i>	<i>Chiffrage €TTC</i>	<i>Maître de l'Ouvrage</i>	<i>Taux de subvention CD74</i>
Formations / sensibilisation, mise en réseau des acteurs sur 5 ans de manière dégressive dans le temps 20 séances au total, 5 séances la première année	36 000€	Annemasse Agglo, financée par les communes via le remboursement des inscriptions (déduction faite des subventions)	60%
Inventaire des EEE	46 800€	Communes	
Guide de bonnes pratiques	6 000€	Annemasse Agglo, financée par les communes	
Etude bilan à mi-parcours	2 640€	Annemasse Agglo, financée par les communes	
Référent biodiversité service SIG et Environnement	48 jours	Annemasse Agglo	
TOTAL	91 440€		

Calendrier / Phasage				
2020	2021	2022	2023	2024
5 séances de formations/ sensibilisation	5 séances de formations/ sensibilisation	4 séances mise en réseau	3 séances mise en réseau	3 séances mise en réseau
Inventaire des EEE dans les collectivités				
		Réalisation du guide de bonnes pratiques		
			Etude bilan mi-parcours	

Indicateurs
Nombre de participants aux colloques et formations
Nombre de sessions organisées par an
Nombre d'inventaires formalisés sous SIG
Mise à jour annuelle réalisée par les services espaces verts communaux ou intercommunaux

Répartition du coût par bénéficiaires :

Les coûts ont été répartis de manière prévisionnelle, pour les sessions de formations / sensibilisation, via un recensement des agents concernés dans chacune des communes ainsi qu'Annemasse Agglo lors d'entretiens en avril, mai et septembre 2019 ; ils seront à recalculer et consolider en fonction du nombre d'agents réellement inscrits aux formations lorsqu'elles seront organisées :

Collectivités	Nombre d'agents recensés 2019	Pourcentage sur le total	Montants formations / sensibilisation	Montants inventaires	Montants prestation guide de bonnes pratiques	Montants panneaux de communication pour communes recensées 2019	Totaux	Totaux déduction faite des subventions à 60%
Ambilly	8	10,7%	3 840,0 €	3 600€	462 €	203 €	8 104,6 €	3 241,8 €
Annemasse	10	13,3%	4 800,0 €	3 600€	462 €	203 €	9 064,6 €	3 625,8 €
Bonne	4	5,3%	1 920,0 €	3 600€	462 €	203 €	6 184,6 €	2 473,8 €
Cranves Sales	2	2,7%	960,0 €	3 600€	462 €	203 €	5 224,6 €	2 089,8 €
Etrembières	7	9,3%	3 360,0 €	3 600€	462 €	203 €	7 624,6 €	3 049,8 €
Gaillard	3	4,0%	1 440,0 €	3 600€	462 €	203 €	5 704,6 €	2 281,8 €
Juvigny	1	1,3%	480,0 €	3 600€	462 €	203 €	4 744,6 €	1 897,8 €
Lucinges	2	2,7%	960,0 €	3 600€	462 €	203 €	5 224,6 €	2 089,8 €
Machilly	1	1,3%	480,0 €	3 600€	462 €	203 €	4 744,6 €	1 897,8 €
Saint Cergues	2	2,7%	960,0 €	3 600€	462 €	203 €	5 224,6 €	2 089,8 €
Vétraz Monthoux	10	13,3%	4 800,0 €	3 600€	462 €	203 €	9 064,6 €	3 625,8 €
Ville la Grand	7	9,3%	3 360,0 €	3 600€	462 €	203 €	7 624,6 €	3 049,8 €
Annemasse-Agglo	18	24,0%	8 640,0 €	3 600€	462 €	203 €	12 904,6 €	5 161,8 €
TOTAL	75	100%	36 000 €	46 800€	6 000€	2 640€	91 440€	36 576€